

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 193-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.557

Déposée le: 05.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zryd (Macolin, PS) (porte-parole)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 46/2019 du 23 janvier 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Promotion de la santé, prévention et sport dans le même office

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier si la promotion de la santé et la prévention ne s'intégreraient pas mieux à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) qu'à l'Office des hôpitaux (ODH).

Développement :

Selon sa page d'accueil, l'Office des hôpitaux « traite de toutes les questions en relation avec les soins hospitaliers dans le canton de Berne. » La Division Promotion de la santé et addiction semble plutôt hors sujet au sein de l'office. Elle ajuste les prestations de promotion de la santé et de prévention des dépendances aux tranches d'âge et aux facteurs de risque. Enfin, différents partenaires mettent à disposition des prestations appropriées. Le Service du sport de l'OSSM est souvent impliqué dans la prévention. La Division Promotion de la santé et addiction et le Service du sport organisent souvent des manifestations ensemble et collaborent étroitement, par exemple pour les programmes d'action « Sport Canton de Berne », « Berne en santé » et « Vieil-

lir en forme ». En vertu de la stratégie sportive du canton de Berne, le canton doit établir une liste d'activités sportives destinées à des personnes présentant des besoins particuliers et soutenir l'extension de prestations accessibles au plus grand nombre. Ces exemples montrent qu'il serait judicieux de rapprocher la Division Promotion de la santé et addictions de la principale source de prestations et ainsi d'exploiter les synergies, mais aussi de donner vie à des mesures de prévention pertinentes dans le domaine de l'activité physique. Les personnes présentant des besoins particuliers sont justement celles qu'il faut accompagner adéquatement vers l'activité physique. Une collaboration étroite au sein du même office permettrait d'optimiser les programmes d'action cantonaux.

Réponse du Conseil-exécutif

Le rattachement de la Division Promotion de la santé et addictions (PSA) à l'Office des hôpitaux (ODH) de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) vise à optimiser les tâches à la jonction entre les deux entités. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement du système de santé mis en œuvre au niveau national (stratégie Prévention des maladies non transmissibles et stratégie Addictions) et de sa réorientation vers l'ambulatoire et les soins intégrés.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif rappelle que les domaines relevant de la promotion de la santé et de l'aide aux personnes dépendantes sont déjà intégrés dans les départements de la santé de divers cantons, tels ceux de Bâle-Ville et de St-Gall, ou dans les départements de la santé et des affaires sociales, comme c'est le cas pour l'Argovie, Fribourg (Direction de la santé et des affaires sociales, Service de la santé publique), Genève (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, Direction générale de la santé), Neuchâtel (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de la santé publique) et Vaud (Département de la santé et de l'action sociale, Service de la santé publique).

A Berne, de nombreux programmes de promotion de la santé et de prévention sont mis en œuvre par des partenaires de la SAP ou par la Division PSA. Ces offres sont en partie financées par les contributions prévues dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (supplément de prime LAMal), par l'intermédiaire de la fondation Promotion Santé Suisse. Les affaires en lien avec l'assurance obligatoire des soins relèvent clairement de la SAP. Au niveau national également, la promotion de la santé et la prévention sont de la compétence de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et, partant, de la SAP. La collaboration avec la fondation Promotion Santé Suisse est inscrite à l'ordre du jour permanent du comité directeur de la CDS.

Le secteur de la promotion de la santé et de la prévention ne représente qu'un des domaines de prestations de la Division PSA, qui englobent également le conseil et la thérapie ambulatoire, le traitement résidentiel à orientation sociothérapeutique, l'aide aux personnes dépendantes, les traitements de substitution, la réduction des risques et l'intégration par le travail et le logement. En tant qu'institutions médicales, les centres de traitement des addictions du canton de Berne figurent sur la liste cantonale des hôpitaux, laquelle relève de la compétence de l'ODH.

Par ailleurs, la promotion de la santé et la prévention recouvrent des thèmes variés, qui incluent – outre l'activité physique et le sport – l'alimentation, la santé psychique, les dépendances liées ou non à des substances, la santé sexuelle, la prévention et la promotion de la santé en général. Les domaines présentant des points de jonction avec le Service du sport de l'Office de la sécuri-

té civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) ne constituent donc qu'une part limitée du champ d'activité de la Division PSA. Il serait dès lors réducteur de restreindre les tâches de cette dernière à la mise en place de programmes liés à l'activité physique et au sport.

Le Conseil-exécutif reconnaît la pertinence et l'importance que revêtent la collaboration et la prise en compte des interfaces entre la Division PSA de l'ODH et le Service du sport de l'OSSM. Il concède que l'intégration de la promotion de la santé et de la prévention dans le Service du sport permettrait d'exploiter des effets de synergie dans certains domaines, par exemple les deux programmes d'action cantonaux cités dans le postulat concernant les enfants et les adolescents (ODH) ou les personnes âgées (Office des personnes âgées et handicapées) ainsi que les programmes « HipFit » et « cool and clean », qui contiennent divers éléments liés à la prévention. Néanmoins, l'intégration de la Division PSA dans l'OSSM augmenterait le nombre d'intersections avec le domaine de la santé s'agissant des tâches non liées au sport ou à l'activité physique, ce qui engendrerait une surcharge de travail.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif ne juge pas judicieux de rattacher la Division PSA ou le domaine de la prévention au Service du sport de l'OSSM.

Destinataire

- Grand Conseil